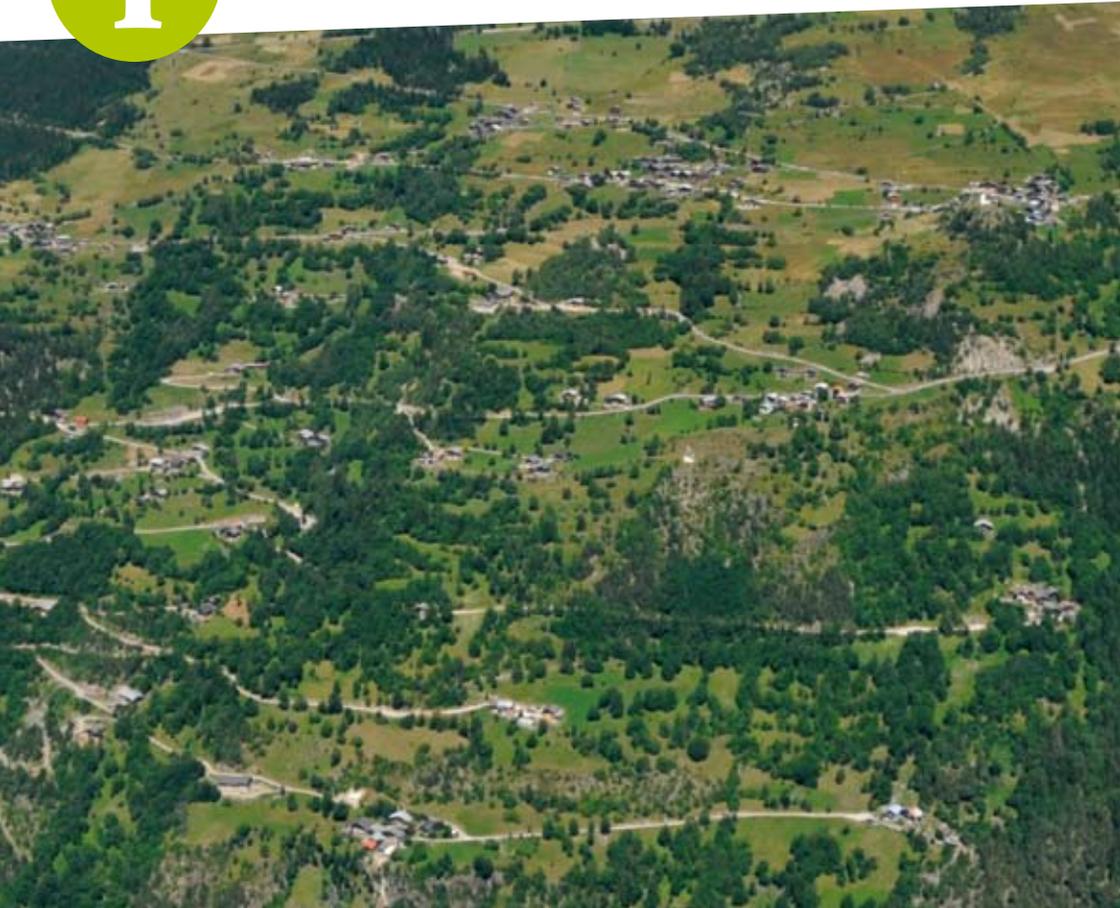


Risques Naturels et Technologiques : Les bons réflexes face au danger !

Document
à conserver



DICRIM :
Document d'Information Communal sur les **R**isques **M**ajeurs



MAIRIE DE MONTVALEZAN



LE MOT

> DU MAIRE

Située en Tarentaise, la commune de Montvalezan est exposée à la plupart des risques naturels connus en montagne. Bien que la survenance de ces risques soit excessivement rare, et n'affecte pas le quotidien des parties habitées de la commune, nous ne sommes pas à l'abri d'événements importants. Or la sécurité des habitants de Montvalezan ainsi que de ses visiteurs est pour nous une priorité.

En tant que commune de montagne, nous sommes évidemment confrontés à des risques naturels (avalanches, glissements de terrain, crues torrentielles...) mais il faut également songer aux risques industriels qui peuvent toucher à plus vaste échelle, toute les communes (Transport de Matière Dangereuse, accident nucléaire...). Face à ces risques, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de toute notre population.

Cette brochure, appelée, le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans le dispositif d'information du public et vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde, qui nous permet d'organiser la gestion de crise et d'assurer le jour « J » la

protection et la mise en sûreté de la population.

Le DICRIM contient l'ensemble des risques recensés sur notre commune et décrit les bons comportements à acquérir.

En effet, même si nous interviendrons au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. **La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à cette démarche.**

Nous vous invitons à le consulter et à le conserver. Vous pouvez également le télécharger sur le site de la Mairie de Montvalezan.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Jean-Claude Fraissard,
Maire de Montvalezan.



La commune est exposée à plusieurs risques naturels et industriels, leur survenance reste exceptionnelle.

Arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune de Montvalezan.

Type de catastrophe	Arrêté du :
Tempête	18/11/1982
Avalanche	14/05/1990



> SOMMAIRE

2	MOT DU MAIRE	12-13	AVALANCHE
3	LE RISQUE MAJEUR	14	MÉTÉO
4	L'ALERTE	15	SÉISME
5	LES BONS RÉFLEXES	16	NUCLÉAIRE
6-7	LES MOYENS MIS À DISPOSITIONS	17	TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
8-9	MOUVEMENT DE TERRAIN	18	APPLICATION MOBILE
10-11	CRUE TORRENTIELLE	19	POUR EN SAVOIR PLUS

Le risque

> MAJEUR

Le risque majeur se définit comme **UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU**, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque



> L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

La commune de Montvalezan, via des personnes-relais contactés directement informe ses habitants de la nature de l'évènement, des consignes de sécurité à suivre, et des mesures de protection qu'elle va devoir mettre en oeuvre.

Une information vous sera faite également par mail ou téléphone si vous êtes inscrit sur la liste de diffusion.

A savoir !

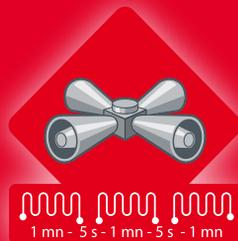
Le signal National d'alerte

> DÉBUT DE L'ALERTE

En cas de danger imminent, la sirène peut être déclenchée.

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

> La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.



> FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Ayez

> LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...



> METTEZ VOUS À L'ABRI :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> ÉCOUTEZ LA RADIO 103.9 FRANCE BLEU PAYS DE SAVOIE :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> TENEZ-VOUS PRÊT À ÉVACUER À LA DEMANDE DES AUTORITÉS :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> COUPEZ LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

> ... et ne pas faire



> N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE :

Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> NE TÉLÉPHONEZ PAS :

Vous ne devez en aucun cas appeler le Maire ou le Directeur général des services ainsi que les personnes en charge des secours, sur leurs téléphones personnels. Leurs lignes doivent rester libres pour l'organisation de la lutte contre l'évènement.



Les informations sur l'évolution de la situation vous seront transmises par la radio locale « France Bleu Pays de Savoie » ou par téléphone au Standard de la Mairie de Montvalezan au 04 79 06 84 12

Les moyens

> MIS À DISPOSITIONS

La commune de Montvalezan met à disposition de sa population des moyens techniques pour lutter contre la survenance d'un évènement. Comme vous le savez la commune s'étend sur de nombreux hameaux parfois éloignés les uns des autres. C'est pourquoi il est important que chacun d'entre nous ait connaissance des gestes qui sauvent et puisse agir sans se mettre en danger en attendant l'arrivée des secours.

> Les défibrillateurs :

La commune dispose de plusieurs défibrillateurs d'usage simple et mis à la disposition de chacun pour intervenir au plus vite en cas de malaise cardiaque. Leur utilisation est automatisée, l'appareil guide vocalement l'utilisateur étape par étape.

Les défibrillateurs sont situés :

- A l'Office de Tourisme de La Rosière Centre
- Aux Cimes blanches
- Au Villaret
- A l'Office de Tourisme des Eucherts



LES DÉFIBRILLATEURS SONT AUDIO GUIDÉS ET AUTOMATISÉS POUR PERMETTRE L'UTILISATION PAR TOUS, ADULTES COMME ENFANTS

> Les armoires incendies :

La commune de Montvalezan associe ses habitants à la lutte contre l'incendie en mettant à leur disposition des armoires incendies.

Ces armoires contiennent le matériel nécessaire (tuyau, lance incendie...) pour se brancher sur les poteaux incendie et intervenir sur un départ de feux.

Cette intervention est très importante pour limiter l'extension d'un feu mais ne doit pas vous mettre en danger.

ATTENTION

EN CAS D'INTERVENTION LE PREMIER RÉFLEXE À AVOIR EST DE PRÉVENIR LES SERVICES DE SECOURS AU 18 OU 112.

> Quelques règles de sécurité :

- Une distance de sécurité doit être respectée entre la ou les personnes utilisant une lance et le bâtiment en feu, afin de ne pas s'exposer à d'éventuelles brûlures ou chutes de matériaux.
- Ne pas s'exposer aux fumées qui sont toujours toxiques, faire attention au sens du vent.
- Prêter une attention particulière à l'arrivée de l'eau à la lance, occasionnant un « coup de bélier » pouvant provoquer une chute.
- Attention aux lignes électriques.

Votre intervention est importante car les pompiers vont ensuite se brancher sur l'installation que vous aurez réalisée. Néanmoins, ce dispositif est implanté pour lutter contre les départs de feux :



- > Vous ne devez **pas intervenir dans les bâtiments** ou vous mettre en danger.



- > L'utilisation du matériel mis à disposition par la collectivité locale **reste sous la responsabilité pleine et entière des personnes qui mettent en œuvre ces moyens de premiers secours.**



- > Il n'est pas question ici de substituer la population à l'intervention des secours.



- > Vous devez impérativement évacuer les lieux si la situation devient dangereuse et laisser les secours prendre le relais dès leur arrivée.



Le risque

➤ MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune de Montvalezan, on distingue des glissements de terrain et des chutes de blocs.

Risque de glissement de terrain

La nature du sol (colluvions et dépôts glaciaires) et la saturation des terrains en eau (sources, fortes pluies, fonte des neiges brutales) sont favorables à la formation de glissements de terrain.

Toutefois, en raison de la faible épaisseur des terrains sujets à glissement, le phénomène reste peu développé.



Photographie de l'éboulement sur la route des Ménuires en février 2015 source : Ouest-France

Risque de chute de pierres et de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie...) engendre des chutes de pierres ou de blocs dans de nombreux secteurs de la commune.

Ce phénomène concerne principalement les versants rocheux du Nord-Est de la commune et affecte certains secteurs aménagés, comme la route départementale 84.

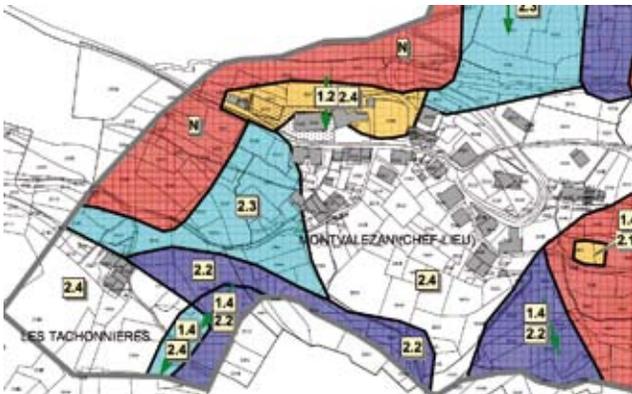


> Les mesures de prévention à MONTVALEZAN

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRN), approuvé le 23 septembre 2010, est une servitude d'utilité publique qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Ce dossier est consultable en mairie.



Pour l'existant

Des ouvrages de protection par écran de filets sont installés pour sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs, notamment à l'amont de la route départementale 84.

> Les bons réflexes

Consignes spécifiques



> Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse



> Après l'événement, évacuez les locaux touchés





Le risque ➤ CRUE TORRENTIELLE

Des précipitations orageuses intenses, ou des épisodes pluvieux prolongés conjugués avec la fonte des neiges, peuvent grossir les torrents et engendrer des crues torrentielles.

Le phénomène est brutal, parfois sans signes précurseurs. Les cours d'eau peuvent se charger en matériaux solides (blocs, sables, bois...) et former des barrages (embâcles) contre les ponts ou les obstacles naturels. Quand ils viennent à céder, la quantité d'eau libérée brutalement peut provoquer un effet de vague dévastateur.

Bien que Montvalezan soit globalement peu sujette aux crues torrentielles, certains cours d'eau ont tout de même connus des épisodes violents. Le Nant Cruet affecte une voie de communication et le torrent des Moulins, en érodant ses berges, pourrait poser des problèmes au droit du hameau. Ces deux ruisseaux font ainsi l'objet d'une surveillance particulière en cas de mise en vigilance météorologique.



Le torrent des Moulins

À savoir

- L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

➤ Les bons réflexes Consignes spécifiques



> Restons au sec ! Les mesures de prévention à MONTVALEZAN

La prise en compte du risque dans l'aménagement est là encore la mesure de prévention numéro 1!

Le PPR réglemente les zones constructibles face au risque d'inondation et peut selon les cas interdire les ouvrages, aménagements ou occupations du sol générant des remblais et des obstacles à l'écoulement des eaux.



Pour l'existant

Les travaux de protection

Des enrochements permettent de protéger partiellement les berges du ruisseau des Moulins en rive droite.

Un répartiteur de débit a été installé sur La Devanchazen 2000, et des travaux de reprises de certains ouvrages (buse et brise charge) ont été réalisés en 2003 sur la Provençhère.

L'entretien des ouvrages et des berges

Les abords et le lit des ruisseaux sont régulièrement nettoyés afin d'éviter la formation d'embâcles lors des crues, et les zones les plus sensibles font l'objet d'une surveillance visuelle régulière lors de chaque épisode pluvieux.

Consignes spécifiques

Si vous êtes en voiture

- > Respecter la signalisation si une route est coupée.
- > Ne pas franchir les barrières.

Après l'inondation

- > Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.
- > Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.





Le risque

> AVALANCHE



A chaque chute, la qualité de la neige varie. Une fois déposée, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Ces facteurs peuvent contribuer entre autres à la déstabilisation du manteau neigeux et provoquer une avalanche.

Les dégâts peuvent être provoqués soit par un effet de souffle qui précède généralement la coulée, soit par un écoulement de neige dense.

Le caractère montagneux de la commune, son altitude et ses fortes pentes, rendent le territoire sensible aux avalanches.

Néanmoins celles-ci affectent surtout les espaces naturels et le domaine skiable de la Rosière qui fait l'objet d'une sécurisation.



Avalanche

> Les bons réflexes

Consignes spécifiques

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé

- > Fermez les volets.
- > Écoutez la radio.
- > Évacuez sur ordre.



Si vous êtes en voiture

- > Respectez la signalisation si une route est coupée
Ne pas franchir les barrières.
- > Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.

➤ Les mesures de prévention à **MONTVALEZAN**

Le PPR réglemente les zones constructibles face au risque avalanche et prône des mesures de protection constructives (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...).

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable.

Le col du Petit-Saint-Bernard est fermé à la circulation tous les hivers.



Rappel !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Toujours s'informer des conditions neigeuses, demander l'avis des pisteurs et respecter les consignes de sécurité (arva, pelle, sonde)



Drapeau jaune > Risque faible



Drapeau à damier jaune et noir > Risque marqué



Drapeau noir > Risque généralisé

Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air



Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Montvalezan.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs : vert, jaune, orange, rouge, pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

À savoir : Les risques météorologiques



vent violent



avalanche



pluie/inondation



canicule



orages



grand froid



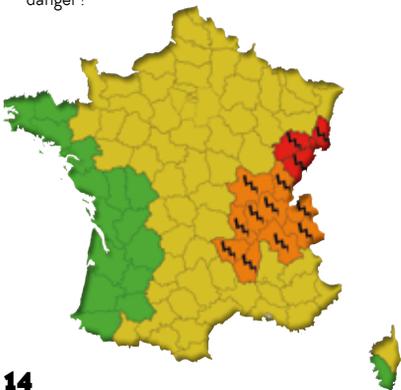
neige/verglas

Jouez la prudence, informez-vous!

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au 0892 68 02 73.

> Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

> Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger!



Niveaux de vigilance



Pas de vigilance particulière.



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, tenez vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilants : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus, suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus, conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

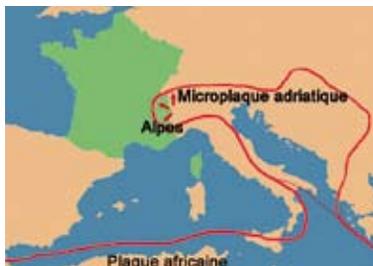


> Le risque SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasiennne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. Montvalezan est classée en zone de sismicité modérée.



> Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.

Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

> Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse



- > Restez là où vous êtes
- > À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



À savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. Un indice de 4 correspond à des secousses sans gravité, un indice de 5 à 7 qualifie un séisme grave, de 7 à 9 un séisme destructeur.



Pour mémoire, le séisme d'Annecy en 1996 avait une magnitude de 5,2.

Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.



Le risque ➤ NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de Montvalezan sont à plus de 100 km (Ain, Drome, Isère), mais il faut en tenir compte.

Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

➤ Les mesures de prévention à MONTVALEZAN

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires, notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode.

L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles.



➤ Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques



- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche :
 - Salle du Villaret, à Montvalezan (pour les habitants des villages).
 - Salle Jean Arpin, à la Rosière (pour les habitants de la station, saisonniers et les vacanciers)



Le risque



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

Les mesures de prévention et réglementation

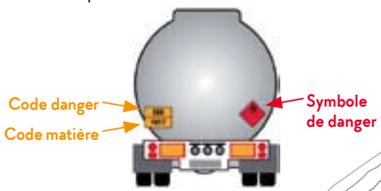
La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112



Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques :

- Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),
 - Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)



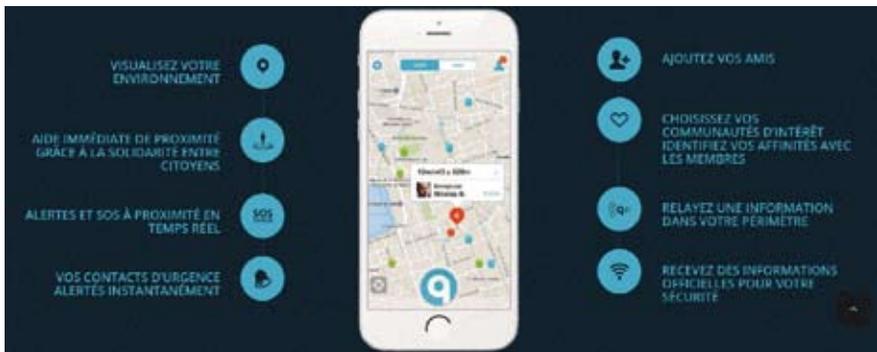
Application MOBILE

➤ L'alerte et l'information aussi sur smartphones :

Plateforme Qwidam : La commune de Montvalezan est utilisatrice de la plateforme Qwidam, qui est un réseau d'alerte et d'information libre. L'application est disponible sur smartphone et permet à la commune de fournir des informations sur des événements majeurs (catastrophes naturelles...) et mineurs (coupure d'électricités, forte chute de neige...).



Grâce à cette plateforme vous pouvez suivre l'évolution d'un événement sur la commune et poster vous même des alertes ou des SOS, pour alerter les citoyens à proximité de votre position. Les autres utilisateurs recevront alors une notification et pourront interagir avec vous.



Plateforme SAIP : Pour favoriser la rapidité de la prévention. Les services de l'Etat ont mis au point un Système d'alerte et d'information du public via une application smartphone. Initialement, cette plateforme avait été lancée en juin 2016 pour la coupe d'Europe de Football et avait vocation à prévenir les risques d'attentat terroriste. Désormais, cette application a vocation à s'appliquer à l'ensemble des risques que peut subir une commune et fournir l'alerte et l'information de la population en temps réels.



Néanmoins la commune ne peut pas encore relayer d'information via cette plateforme dont seule la préfecture a le contrôle.

Les deux applications peuvent fonctionner simultanément.

Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.

Pour

➤ EN SAVOIR PLUS !

➤ Mairie de Montvalezan

Mairie de Montvalezan

Chef Lieu

04 79 06 84 12

Site internet communal www.mairie-montvalezan.fr

Plan de Prévention des risques naturels (PPR) consultable en mairie

➤ IRMA

Institut des Risques MAjeurs

15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 47 73 73

www.irma-grenoble.com

➤ Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie

www.savoie.pref.gouv.fr

➤ Portail de la prévention des Risques Majeurs

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :

www.prim.net



Édition 2017 - Directeur de publication : Jean-Claude Fraissard

Comité de rédaction : Johanne Vallée, Thomas Avignon

Crédits photographiques : Commune de Montvalezan, SAS DSR, SPM, SDIS 73, Prim.net, METEO FRANCE, Evan Schneider ONU, Ph. Royer, A Prudhor ANENA, X. Ouest France

Illustration : Laura Broissand

Impression : Imprimerie Edelweiss - 73700 Bourg-St-Maurice - Tél. 04 79 07 05 33

Modifications/création : delphine@madecommunication.fr - 06 27 02 42 24

> En cas de danger ou d'alerte

> Consignes à respecter



> Abritez-vous



> Écoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9



> Coupez le gaz et l'électricité



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités



> N'allez pas chercher vos enfants à l'école



> Ne téléphonez pas

Vous ne devez en aucun cas appeler le Maire ou le Directeur général des services ainsi que les personnes en charge des secours sur leurs téléphones personnels. Leurs lignes doivent rester libre pour l'organisation de la lutte contre l'évènement

Les informations sur l'évolution de la situation vous seront transmises par la radio locale « France Bleu Pays de Savoie » ou par téléphone au Standard de la Mairie de MONTVALEZAN.

> Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- > Pompiers : 18 ou 112
- > Samu : 15 ou 112
- > Gendarmerie nationale : 17
- > Mairie de montvalezan : 04 79 06 84 12

MAIRIE DE MONTVALEZAN

